

Le contexte de l'innovation

Confronté à une dépopulation récurrente de son territoire, le département du Cantal a pris l'initiative de favoriser l'appropriation des nouvelles technologies par la population et a développé des projets numériques. Entrepris depuis une douzaine d'années, ce déploiement s'effectua sous la forme de plusieurs plans intitulés "CyberCantal". Ces derniers ont vu la création de plus de 200 Espaces Publics Numériques, la mise en place d'un réseau d'animateurs et la création de mesures d'incitation des entreprises à développer l'e-commerce. Ces plans ont permis l'équipement des collèges d'Environnements Numériques de Travail et d'une quinzaine de maisons des services publics de bornes e-administration et visio-accueils.

L'idée innovante

L'originalité du portail **e.cantal.fr** repose sur une offre de service spécifique à la dématérialisation des données administratives à destination des collectivités territoriales.

Il constitue une palette d'outils à la disposition des professionnels des communes et groupements, facilitant ainsi l'appropriation et l'intégration des systèmes numériques au sein des collectivités locales.

L'objectif recherché

Les différents programmes départementaux "CyberCantal" qui se sont succédé depuis plus d'une décennie, ont montré le besoin de cohésion des différentes offres de services numériques ainsi générées.

- L'objectif d'e.cantal.fr est de promouvoir le développement de la dématérialisation des données administratives et comptables, ainsi que les outils de gestion géographique de l'espace communal et intercommunal.
- **e.cantal.fr** a aussi vocation à fédérer les outils numériques au service des professionnels des collectivités territoriales.
- Il permet également de favoriser l'accès aux services publics en ligne et d'informer la population sur l'actualité numérique départementale.

La démarche mise en œuvre (programmation, partenariats)

Le projet **e.cantal.fr** a mobilisé les principaux acteurs de la dématérialisation des données administratives. Un groupe de travail composé par des représentants des communes et groupements de communes, des services de l'Etat et du Conseil Général a été chargé de préciser les objectifs de la plateforme, de définir les contraintes d'utilisation. Les modalités d'adhésion à la plateforme sont relativement souples et simple, elles reposent sur un système de conventionnement entre entités publiques (Conseil Général / collectivités territoriales). Afin de rendre la plateforme **e.cantal.fr** attractive et d'en limiter les freins liés au coût d'utilisation, celle-ci est mise gratuitement à la disposition des collectivités.

Une communication a été élaborée pour renseigner chaque collectivité territoriale du département, générale dans un premier temps sur la présentation de la plateforme, plus spécifique dans un deuxième temps, consacrée aux services proposés et à la procédure à suivre pour bénéficier des services offerts sur le portail **e.cantal.fr**. Des formations sont régulièrement proposées à destination des élus et des agents des collectivités.

Le contenu de la réalisation

Le portail **e.cantal.fr** est un véritable outil de travail collaboratif à l'échelle départementale. Il met à la disposition des collectivités territoriales des outils professionnels permettant :

- de dématérialiser les procédures d'achats publics,
- de télétransmettre les actes administratifs au contrôle de légalité et flux comptables avec les services de l'Etat,
- d'offrir une salle départementale des marchés publics.

e.cantal.fr offre également des outils de gestion des transports scolaires, ainsi qu'un S.I.G. départemental permettant la gestion des équipements et des réseaux des communes et groupements de communes.

e.cantal.fr offre l'accès à la base documentaire de la médiathèque départementale, une cartographie territoriale, des démarches administratives en ligne, des actualités et des télé-services.

Les moyens humains et financiers (budget total, coûts pour la collectivité)

Le Conseil Général mobilise en interne une équipe de quatre personnes à la gestion et au suivi du portail **e.cantal.fr**.

Deux entreprises de services sont chargées de la maintenance technique de la plateforme et de l'archivage numérique.

Budget annuel : 46 000 euros, hors moyens humains.

Le bilan de la réalisation (évaluation, suivi, projet d'évolution)

Le nombre de collectivités qui s'engagent dans l'utilisation des outils numériques du portail **e.cantal.fr** est en augmentation constante depuis la mise en place de la plateforme en 2011.

Le système d'information géographique (S.I.G.) est l'application qui remporte la faveur des collectivités, adoptée par plus de 65% des communes et 80 % des groupements de communes. Vient en deuxième position la dématérialisation des marchés publics, dopée par la nouvelle réglementation des procédures d'appels d'offres en 2012.

La transmission des actes administratifs est adoptée préférentiellement par la plupart des collectivités d'importances, ville, préfecture et sous-préfecture, communauté d'agglomération et groupement de communes. Ces collectivités territoriales représentent une part relativement faible en nombre, au regard des 260 communes du département, mais le pourcentage de la population départementale bénéficiant de ce service dépasse 70 % environs du total.

e.cantal.fr a fait éclore de nouveaux partenariats entre les services du Conseil Général, de l'Etat et les collectivités territoriales autour du déploiement des services numériques.

Cette coopération ne s'est pas limitée à initier une information concertée des collectivités, mais porte également sur la mise en commun et le partage de données numériques de gestion.

L'évolution du portail **e.cantal.fr** s'inscrit dans le mouvement "open-data", visant à de meilleurs partages et utilisations des données publiques. Il entend donner au citoyen un accès libre à de nombreuses bases de données, pour une meilleure transparence de la vie publique.